



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 10137

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les services de collecte sélective et de tri des déchets. Il lui demande s'il entend affecter à ceux-ci un taux de TVA de 5,5 % au lieu du taux actuel de 20,6 %

Texte de la réponse

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement étudie, dans la perspective de la loi de finances pour 1999, les mesures fiscales susceptibles de mieux prendre en compte les exigences liées au respect de l'environnement. La question du taux de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux opérations de collecte et de traitement des ordures ménagères s'intègre bien entendu dans le cadre de cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10137

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 1998, page 776

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3607